



COMITÉ DU LOIRET DE BASKETBALL
Allée Sadi Carnot, 45770 SARAN
02 38 53 14 11 – secretariat@basketloiret.com
www.basketloiret.com

RAPPEL DE QUELQUES REGLES

Les Rencontres :

Le week-end sportif s'étend du vendredi 0 heure au dimanche 24 heures.

La date d'une rencontre peut être avancée, avec accord des 2 clubs, **mais en aucun cas reportée**. En cas de désaccord sur la date et l'horaire de la rencontre, celle-ci devra être jouée impérativement le dimanche du week-end concerné.

Horaires et lieux des rencontres :

Les clubs, PRF et PRM, accueillant doivent informer la C.D.O le plus rapidement possible de l'horaire et du lieu de la rencontre.

Le club accueillant doit renseigner sur le site de la FFBB l'horaire et le lieu **21 jours** avant la date officielle.

Chaque journée de championnat sera datée du dimanche sur le site de la FFBB, aux clubs de modifier si nécessaire au vendredi ou au samedi.

Horaires donnés à titre d'information :

- 1 Rencontre en soirée (vendredi ou samedi) match à 20h00,
- 2 Rencontres en soirée (vendredi ou samedi) match 1 à 19h00 – match 2 à 21h00,
- 4 rencontres le dimanche, match 1 à 11h00 – match 2 à 13h15 – match 3 à 15h30
_ match 4 à 17h45 (**sauf féminines ou accord entre club**).



COMITÉ DU LOIRET DE BASKETBALL
Allée Sadi Carnot, 45770 SARAN
02 38 53 14 11 – secretariat@basketloiret.com
www.basketloiret.com

DECLARATION D'UN FORFAIT

Equipe déclarant forfait :

Le groupement sportif qui déclare forfait pour une rencontre officielle doit, dans les meilleurs délais et par les moyens les plus rapides, aviser la Commission Sportive Séniors : sportive.seniors@basketloiret.com, le répartiteur des Officiels (si concernée par une rencontre à désignation officielle), ainsi que son adversaire (dans tous les cas prévenir, au plus tard, le vendredi pour le forfait du samedi et le samedi pour le forfait du dimanche).

Une confirmation par le Correspondant ou Président du club opposé à l'équipe faisant forfait doit être adressée simultanément par e-mail à l'adversaire et à la commission sportive séniors, sportive.seniors@basketloiret.com) et au répartiteur.

Effet du forfait :

Lorsqu'une équipe déclare forfait à la rencontre Aller devant se dérouler sur terrain adverse, cette équipe jouera obligatoirement la rencontre Retour chez son adversaire.

Tout groupement sportif ayant déclaré forfait se verra pénalisé financièrement d'un montant fixé chaque saison par le Comité du Loiret Basket.

Le résultat d'une rencontre gagnée par forfait sera de 20 à 0.

Dans le cas d'un forfait et que malgré tout, les arbitres se seraient déplacés, faute de ne pas avoir été prévenus ou pas à temps, la CDO réclamera l'ensemble des frais d'arbitrage au club défaillant.



COMITÉ DU LOIRET DE BASKETBALL
Allée Sadi Carnot, 45770 SARAN
02 38 53 14 11 – secretariat@basketloiret.com
www.basketloiret.com

Licences :

Les licences **O** et **OL** ne permettent pas de jouer en championnat départemental seniors.

Pour entraîner, coacher, le questionnaire de santé suffit sur la licence.

Les entraîneurs mineurs doivent être accompagnés par une personne majeure licenciée.

Tableau des surclassements en annexe.

Feuille de match et e-marque :

Les fichiers e-marque doivent parvenir à la commission sportive concernée dans les 48 heures après la fin de la rencontre.

Un joueur entraîneur est obligatoirement capitaine de son équipe.

Dans ce cas l'entraîneur adjoint est interdit.

Tableau des officiels

Il est impératif de renseigner (nom prénom et numéro de licence) du marqueur, chronométreur et des arbitres et obligatoirement un délégué de club (majeur). Tous doivent être licenciés FFBB.

Saran le 6 Juin 2026

Commission Sportive Seniors